

tant, qui est maintenant à la porte, attendant la décision de cette Honorable maison sur cette proposition.

“ (Signé) S. Phillips Clk.
“ Québec, 7me. Janvier 1793.”

Et voilà pour le greffier de l'Assemblée.

Quant au greffier du Conseil législatif, son cas est encore plus clair. Voici, par exemple, un mémoire qu'il adressait à l'Assemblée le 11 avril 1793¹ :

“ Le mémoire et la représentation de William Smith, Le Jeune,
“ Represente humblement,

“ Que votre mémorialiste entend que votre Honorable Chambre a commencé les délibérés concernant le support de l'heureuse Constitution actuelle de cette Province, autant qu'il concerne les provisions pour les Officiers nécessaires qui y appartiennent.

“ Que comme un d'eux, il présume qu'il sera attendu de sa part de soumettre la considération de l'allouance convenable pour l'Office de Greffier du Conseil Législatif.

“ Sur laquelle occasion, il espère de pouvoir se confier jusqu'au point, dans la sagesse et la libéralité de l'Assemblée, que de n'être pas dans la nécessité de suggérer aucune chose de plus, que seulement que la place qu'il soutient est celle qui est en Angleterre le premier de tous les Greffes du Parlement, place d'une haute confiance.

“ L'honorable Chambre sait que l'extra des affaires internes de cette branche de la Législature de la Province qu'il sert, tombe sur son département d'avoir le soin des Actes, et de transmettre à la souveraineté royale, non seulement les Journaux, mais les Loix statuées et les duplicata des deux, et autant de copies que les circonstances peuvent les trouver nécessaires, et le Gouvernement les requérir.

“ La Chambre voudra bien être informée que les Journaux seulement montent à plusieurs pages dans demi-royal folio desquels le Gouvernement a régulièrement chaque jour des copies, conformément à l'usage du Parlement.

“ Pour la facilité de la Chambre il a nommé Mr. Cugnet et Mr. de Lery, Le Jeune, pour aider comme traducteurs et présents aux comités. Il sera sous la nécessité de nommer un autre sous-Greffier pour les semblables services dans la langue anglaise, avant que

1. Le même *Journal*, p. 507.